



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la SEINE-MARITIME  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 27 février 2024

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Date de la convocation : 23 février 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 23 février 2024

**L'an deux-mil-vingt-quatre, le vingt-sept février à 19h00, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du vingt-trois février deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.**

**Étaient présents :**

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame DELESTRE Nathalie, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

**Secrétaire de séance :** Madame LELIÈVRE Josiane a été nommée secrétaire de séance.

**2024 / 019 – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE REMBOURSER LE CHAUFFAGE DE LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Un habitant a réservé la salle polyvalente du 17 au 18 février 2024. Il a bien réglé le montant de sa location, incluant donc le chauffage. Toutefois, ce dernier ne s'est pas déclenché pendant le weekend.

Le conseil municipal est invité à délibérer pour autoriser le Maire à rembourser la somme de 80 euros, versée au titre du chauffage, alors que la location n'en a pas bénéficié.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE le remboursement de la part du chauffage versée par [REDACTED] pour la location du 17 au 18 février 2024, soit 80 €.**

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Jean-Paul COUILLER

